

# Service Jeunesse Les Châtelets

11 - 17 ans (nés entre 2003 et 2009 )

A compter du 20 mai, l'accueil de loisirs Les Châtelets pourra reprendre son fonctionnement en respectant le protocole sanitaire.

## **Règles et conditions d'organisation des activités**

### **Le maintien de la distanciation physique et gestes barrières :**

- Le nombre d'enfants accueillis sur les activités sera limité à 12 maximum pour la distanciation physique.

***Pour participer aux différentes activités et à l'accueil du foyer, une inscription préalable est obligatoire par téléphone 02 43 05 26 34 ou par mail :***

***[service.jeunesse.chatelets@ville-ernee.fr](mailto:service.jeunesse.chatelets@ville-ernee.fr)***

Le skate park restera fermé jusqu'à nouvel ordre.

- Les responsables légaux auront interdiction de rentrer dans le bâtiment. Les jeunes seront accueillis et récupérés au niveau du porche.

Pour l'arrivée et le départ des jeunes, il est demandé aux parents :

- de veiller au respect des règles de distanciation physique
- d'éviter les regroupement devant l'établissement

- Le lavage des mains sera réalisé aussi souvent que nécessaire.

- Les échanges de ballon, jeux seront évités.

- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et tous les mineurs accueillis. Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

### **Les locaux :**

Les espaces, surfaces et objets fréquemment touchés seront nettoyés et/ou désinfectés aussi souvent que possible :

Sanitaires : toilettes, lavabos, chasse d'eau, poignées de portes, rampes, matériel pédagogique...

Les tables, chaises, équipement et matériel en contact avec les jeunes seront nettoyés.

## Les activités :

Les activités seront organisées en petits groupes . Elles seront organisées dans l'enceinte ou à proximité de l'accueil de loisirs.

## Implication des différents acteurs

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfants, les parents seront invités à prendre leur température avant le départ au centre.

En cas de symptômes ou de fièvre (37,8 °C), l'enfant ne pourra pas être accueilli aux Châtelets.

En cas de symptômes, l'enfant doit rester chez lui et les responsables légaux doivent sans délai :

- éviter les contacts
- consulter le médecin traitant
- prévenir l'accueil de loisirs

Si un enfant présente des symptômes au centre :

- il sera immédiatement isolé du groupe et équipé d'un masque
- Les parents seront avertis et devront venir le chercher

Le jeune ne pourra pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu au sein de l'accueil de loisirs.

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités.

Mercredi 20.05	Mercredi 27.05	Mercredi 3.06	Mercredi 10.06	Mercredi 24.06	Mercredi 1.07

Mettre une croix dans les cases correspondantes si votre enfant sera présent au centre les mercredis ci-dessus.